



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

**GRT – GAZ**  
**Direction de l'ingénierie**  
**Agence Ingénierie Nord Est**  
**24 Quai Sainte Catherine**  
**54042 NANCY CEDEX**

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ  
Tél. : 03 87 28 30 87  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr  
Réf. : AS/

**Objet : Dossier de déclaration concernant: Le projet de retrait d'une ancienne canalisation de gaz en traversée du ruisseau de la « Rosselbach »**

Metz, le 05 avril 2016

**P. J. : 1 dossier**  
**Récépissé de déclaration + fiche descriptive**

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de retrait d'une ancienne canalisation gaz DN300, hors service en traversée du ruisseau de la « Rosselbach » sur le ban communal de Macheren.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **22 mars 2016**
  - Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016 - 00123**
  - Dossier réalisé par : **GRT GAZ - Direction de l'ingénierie Agence Ingénierie Nord Est**
- Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Macheren où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie transmise pour information :**  
- Onema Patrice Muller

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU  
*PI, la chargée de mission Police de l'eau*

VALERIE ANTOINE POTIER

*Chantal BICHLER*